

PARTIE 1 : GENERALITES

> Envoi du formulaire



Par courrier :

ASIP Santé
Service Relations Clients – BP 80210
86963 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL CEDEX



Par email :

monserviceclient.developpement@asipsante.fr

Si vous rencontrez des difficultés techniques, vous pouvez nous solliciter au

0 825 852 000

Service 0,06 € / min
+ prix appel

24/24 Heures - 7/7 Jours

> Introduction

L'ASIP Santé propose des produits de certification de test pour les entités (éditeurs, autres industriels, maîtrises d'ouvrages régionales, organismes de formation, promoteurs d'applications, etc...) qui ont besoin de développer et de tester des applications sécurisées par les cartes CPS ou certificats logiciels délivrés par l'ASIP Santé, ou effectuer une recette d'intégration de ces applications. Les produits de test sont également utilisés pour accéder à certains environnements de formation, tel que l'environnement de formation MSSanté.

Les produits de certification de test actuellement proposés sont des cartes CPS de test à l'unité ou par lots (jeux de cartes) et des certificats logiciels de test.

> Commande de CPS de test avec le formulaire 414

Prérequis :

- Avoir un usage justifié pour obtenir des cartes de test.

Modalité :

- Un **formulaire** n°414 de commande de produits de certification de test à l'ASIP Santé (Parties 1, 2 et 3) complété et signé par le représentant légal ou son mandataire.

Offres de test :

- CPS individuelles de test
- Jeux de CPS de test
- Kit d'intégration CPS

Pour vous aider dans votre commande, consultez le catalogue commercial en ligne sur le site <http://esante.gouv.fr/services/espace-cps/produit-de-certificat-de-test>

> Commande de Certificats Logiciels de test avec le formulaire 414

Prérequis :

- Une **carte CPS, CDE, CPE, CDA ou CPA¹** de test valide (Carte déjà en votre possession ou à commander en remplissant la partie 3 du formulaire 414).

Modalité :

- Un **formulaire n°414** de commande de produits de certification de test à l'ASIP Santé (Parties 1, 2 et 4) complété et signé par le représentant légal ou son mandataire. Le formulaire est destiné à la déclaration d'habilitation qui permettra par la suite de commander les Certificats Logiciels souhaités.

Offres de test :

OFFRE	USAGE	CODE PRODUIT	DESSCRIPTIF DE L'USAGE CRYPTOGRAPHIQUE
CERTIFICAT DE PERSONNE MORALE SERVEUR	CERTIFICAT LOGICIEL SERVEUR USAGE SSL ⁶ _SERV	SERV_SSL	Il permet à un serveur appartenant à une structure de s' authentifier vis-à-vis d'un tiers, d'un module client ou d'une personne physique, voire en tant que client à un autre serveur distant.
	CERTIFICAT LOGICIEL SERVEUR USAGE SMIME ⁷ / SIGN / CONF	SERV_S/MIME	Il permet à un serveur de signer des objets et de déchiffrer les données qui lui sont destinées, sous la responsabilité de la structure concernée.
		SERV_SIGN (cachet)	Il permet à un serveur associé à une structure de signer électroniquement des objets.
		SERV_CONF	Il permet à un utilisateur de chiffrer sous la responsabilité de la structure concernée des données à destination d'un serveur qui est le seul à pouvoir déchiffrer les données qui lui sont destinées.
CERTIFICAT DE PERSONNE MORALE ORGANISATION	CERTIFICAT LOGICIEL OFFRE ORG	ORG_AUTH_CLI	Il permet aux applications associées à une structure de s' authentifier vis-à-vis d'un tiers, un serveur ou une application.
		ORG_SIGN (cachet)	Il permet à une application, sous la responsabilité d'une structure, de signer électroniquement des objets (documents, courriers électroniques,...)
		ORG_CONF	Il permet à un utilisateur de chiffrer des données à destination de cette structure, qui est la seule à pouvoir déchiffrer les données qui lui sont destinées.
CERTIFICAT DE PERSONNE PHYSIQUE PRO . Professionnel exerçant dans une structure qui l'emploie (demande faite par un mandataire).	CERTIFICAT LOGICIEL OFFRE	PRO_AUTH	Il permet à un professionnel de santé (PS), à un personnel d'établissement (PE) ou à un personnel autorisé (PA) dans le cadre d'une structure identifiée, de s' authentifier vis-à-vis d'un tiers (serveur, application ou autre personne physique).
		PRO_SIGN	Il permet à un professionnel de santé (PS), à un personnel d'établissement (PE) ou à un personnel autorisé (PA) dans le cadre d'une structure identifiée, de s' authentifier vis-à-vis d'un tiers (serveur, application ou autre personne physique).
		PRO_CONF	Il permet à un utilisateur de chiffrer des données à destination du porteur* de ce certificat de confidentialité, qui est le seul à pouvoir déchiffrer les données qui lui sont destinées. *le porteur est un professionnel de santé (PS), un personnel d'établissement (PE) ou un personnel autorisé (PA) dans le cadre d'une structure identifiée.

PARTIE 2 : AIDE AU REMPLISSAGE DU FORMULAIRE 414

1. IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE

Les champs marqué d'une * sont obligatoires.

Dénomination de la structure :

Dénomination ou raison sociale présente sur le KBIS de la structure qui souhaite obtenir le certificat.

Adresse de livraison :

Indiquer l'adresse à laquelle vous souhaitez recevoir les cartes de test commandées.

Code postal et Commune :

Le code postal de l'adresse de livraison sur 5 caractères et la commune associée.

N° SIRET ou SIREN ou FINESS :

Le numéro de SIRET sur 14 caractères ou le numéro SIREN sur 9 caractères ou le numéro FINESS sur 9 caractères.

2. VISA ET CACHET

Les champs marqué d'une * sont obligatoires.

Compléter l'ensemble des champs présents relatifs à l'**identité**, la **fonction** et les **coordonnées** de contact du demandeur puis **dater, signer et apposer le cachet de la structure** sur ce formulaire.

3. DETAILS DE LA DEMANDE DE CPS DE TEST

Les champs marqué d'une * sont obligatoires dans le cas de commande de cartes de test. Cette partie est facultative si vous souhaitez uniquement commander des certificats logiciels et que vous avez déjà des cartes de test.

3.1 USAGE DES CPS DE TEST

Décrire les usages pour lesquels sont destinées les cartes de test commandées et votre projet.

3.2 OFFRE DE CPS DE TEST SOUHAITEE

Si vous souhaitez commander

- Le kit intégrateur, il faut cocher l'offre souhaitée et la quantité souhaitée pour chaque IGC (Infrastructure de gestion des clés).
- Des cartes individuelles de test, il faut cocher l'offre souhaitée et indiquer la quantité pour chaque IGC (Infrastructure de gestion des clés) et pour chaque type de carte souhaitée.
- Des jeux de cartes de test, il faut cocher l'offre souhaitée et indiquer la quantité pour chaque IGC (Infrastructure de gestion des clés), pour chaque type de jeu de cartes souhaité.

Les IGC (infrastructures de gestion des clés) :

Les cartes de test délivrées par l'ASIP Santé sont portées par 2 infrastructures de gestion des clés (IGC) :

- L'offre historique des cartes CPS¹ est portée par l'ancienne infrastructure IGC-CPS 2Ter.
- Toute la nouvelle offre des cartes CPS¹ est portée par la nouvelle infrastructure IGC-Santé.

Les cartes CPS¹ de production de l'IGC-Santé seront délivrées à partir de juillet 2018. Les cartes CPS¹ de production de l'IGC-CPS 2Ter ne seront donc plus délivrées pour les nouvelles demandes de carte. Cependant, les 2 infrastructures de gestion des clés vont cohabiter jusqu'en 2020 date à laquelle les cartes CPS¹ de production de l'IGC-CPS 2Ter ne fonctionneront plus.

Quantité recommandée :

- IGC-CPS 2Ter : 3 références maximum avec 1 quantité par référence.
- IGC-Santé : 5 références maximum avec 2 quantités maximum par référence.

Une référence correspond à une ligne d'offre.

Exemples de référence : un jeu de cartes RPPS Cabinet médical ou un Kit d'intégration CPS

4. DETAILS DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT LOGICIEL

Les champs marqué d'une * sont obligatoires dans le cas de commande de certificats logiciels de test. Cette partie est facultative si vous souhaitez uniquement commander des cartes de test.

4.1 USAGE DE CERTIFICAT DE TEST ET SOLUTION UTILISEE

Décrire les usages pour lesquels sont destinés les certificats logiciels de test commandés et votre projet.

Pour connaître le ou les produit(s) dont vous pouvez bénéficier, vous êtes invité à vous renseigner auprès de votre éditeur de solution logicielle.

Vous trouverez ci-dessous des exemples d'usages :

- Authentification :
 - Permettre à un serveur de s'authentifier.
 - Permettre à une application de s'authentifier.
 - Permettre à un professionnel de santé (PS), à un personnel d'établissement (PE) ou à un personnel autorisé (PA) de s'authentifier.
- Signature électronique :
 - Permettre à un serveur de signer électroniquement des documents (Ou cachet électronique).
 - Permettre à un serveur de signer des courriers électroniques.
 - Permettre à une application de signer électroniquement des documents.
 - Permettre à un professionnel de santé (PS), à un personnel d'établissement (PE) ou à un personnel autorisé (PA) de signer électroniquement des documents.
- Sécurisation / chiffrement des données :
 - Permettre à un serveur de déchiffrer les données qui lui sont envoyées.
 - Permettre à une application de votre structure de déchiffrer les données qui lui sont envoyées.
 - Permettre des échanges sécurisés d'un utilisateur vers le serveur de votre structure.
 - Permettre des échanges sécurisés d'un utilisateur vers une application de votre structure.
 - Permettre des échanges sécurisés d'un utilisateur vers un professionnel de santé (PS), à un personnel d'établissement (PE) ou à un personnel autorisé (PA).

Les infrastructures de gestion des clés :

Cette partie concerne les certificats logiciels de test à usage **SERVEUR SSL⁶** et **SERVEUR S/MIME⁷**.

Dans la mesure du possible, merci de préciser sur quelle infrastructure de gestion des clés vous souhaitez vos certificats logiciels pour ces usages. Ces certificats délivrés par l'ASIP Santé sont portés par 2 infrastructures de gestion des clés (IGC) :

- L'offre historique de certificats logiciels est portée par l'ancienne infrastructure IGC-CPS 2Bis.
- Toute la nouvelle offre de certificats logiciels est portée par la nouvelle infrastructure IGC-Santé en production depuis le mois de mars 2016.

Ces 2 infrastructures de gestion des clés vont cohabiter jusqu'en juin 2017, date de fin de délivrance de certificats logiciels de production sur l'infrastructure IGC-CPS 2Bis. Les derniers certificats de production délivrés sur cette dernière pourront être exploités jusqu'en mars 2020.

Le choix de l'infrastructure de gestion des clés sera réalisé par l'ASIP Santé en fonction de votre projet et vos usages mais si vous avez des besoins spécifiques par rapport à ces 2 infrastructures merci de le préciser ici.

4.2 OFFRE DE CERTIFICAT DE TEST SOUHAITEE

Dans le cas où la structure n'est pas **propriétaire du nom de domaine ou sous domaine** :

Elle doit faire parvenir un courrier à l'adresse mentionnée au début de cette notice d'aide, signé par le détenteur, avec copie de sa carte d'identité.

Dans ce courrier le détenteur déclare accorder le droit d'usage du nom de domaine à l'établissement pour un usage particulier (par exemple DMP², MS Santé, messagerie, ...) ou pour tout usage sans restriction.

Offre Certificat logiciel de test SERVEUR usage SSL⁶ _SERVEUR

Le nom de domaine est obligatoire.

Le nom de domaine est nécessaire à la construction de l'identifiant unique.

Pour les certificats logiciels de test de l'IGC-CPS 2Bis, les noms de domaine de test choisis doivent porter une mention permettant de les distinguer de noms de production, en incluant la chaîne de caractère "test" dans le nom de serveur. Les noms de serveur et noms de domaine doivent être différents de ceux déclarés pour les certificats logiciels de production.

Si vous souhaitez étendre les habilitations sur tous les serveurs et tous les sous-domaines, alors renseignez uniquement le nom de domaine.

Si vous voulez restreindre les habilitations à un sous-domaine spécifique, saisissez le nom de ce sous-domaine associé à votre nom de domaine. Par exemple sous_domaine.mon_domaine.fr.

Si vous voulez restreindre les habilitations à un serveur spécifique, saisissez le nom de ce serveur (FQDN⁸) associé à votre nom de domaine. Par exemple mon_serveur.mon_domaine.fr.

Si vous ne disposez pas de cette information, vous pouvez l'obtenir auprès de l'administrateur technique qui est en charge de l'installer sur le serveur.

Exemples d'usages : sécurisation d'un serveur Web, utilisation du web service PUSH de la PFLAU³, utilisation du connecteur MS Santé par un opérateur MS Santé.

Offre Certificat logiciel de test SERVEUR usage SMIME⁷ SIGN CONF

Le nom de domaine de messagerie est obligatoire.

Pour les certificats logiciels de test de l'IGC-CPS 2Bis, les noms de domaine de test choisis doivent porter une mention permettant de les distinguer de noms de production, en incluant la chaîne de caractère "test". Les noms de domaine doivent être différents de ceux déclarés pour les certificats logiciels de production. L'adresse mail doit être unique au sein de l'annuaire.

Si vous souhaitez étendre les habilitations à l'ensemble des sous-domaines de votre domaine ou sous-domaine de messagerie, renseignez le nom de domaine ou de sous domaine de messagerie (exemple @mon_domaine.fr ou @sous_domaine.mon_domaine.fr) et ne cochez pas la case « A cocher pour les cas de restriction ».

Par exemple, si vous renseignez « @mon_domaine.fr » sans restriction les certificats pourront référencer des adresses de messagerie de la forme « xxx.yyy@mon_domaine.fr », « xxx.yyy@sous_domaine1.mon_domaine.fr », « xxx.yyy@sous_domaine2.mon_domaine.fr »...

Si vous voulez habiliter le(s) administrateur(s) technique(s) à un domaine ou sous domaine de messagerie spécifique, saisissez ce nom de domaine ou sous domaine de messagerie (exemple @mon_domaine.fr ou @sous_domaine.mon_domaine.fr) et cocher la case « A cocher pour les cas de restriction ».

Par exemple, si vous renseignez « @mon_domaine.fr » avec restriction, alors les certificats référenceront uniquement des adresses de messagerie de la forme « xxx.yyy@mon_domaine.fr ».

Exemple d'usages : signature dans le cadre de l'alimentation du DMP²

Offre Certificat logiciel de test offre ORG

Exemples d'usages : authentification dans le cadre de l'alimentation du DMP², signature, authentification sur la fonctionnalité de rétrocession de médicament sur le Dossier Pharmaceutique, Authentification sur le web service PULL⁴ de la PFLAU³.

Offre Certificat logiciel de test offre PRO

Le nom de domaine de messagerie est obligatoire.

Pour les certificats logiciels de test, les noms de domaine doivent être indiqués.

Si vous souhaitez étendre les habilitations à l'ensemble des sous-domaines de votre domaine ou sous-domaine de messagerie, renseignez le nom de domaine ou de sous domaine de messagerie (exemple @mon_domaine.fr ou @sous_domaine.mon_domaine.fr) et ne cochez pas la case « A cocher pour les cas de restriction ».

Par exemple, si vous renseignez « @mon_domaine.fr » sans restriction les certificats pourront référencer des adresses de messagerie de la forme « xxx.yyy@mon_domaine.fr », « xxx.yyy@sous_domaine1.mon_domaine.fr », « xxx.yyy@sous_domaine2.mon_domaine.fr »...

Si vous voulez habilitier le(s) administrateur(s) technique(s) à un domaine ou sous domaine de messagerie spécifique, saisissez ce nom de domaine ou sous domaine de messagerie (exemple @mon_domaine.fr ou @sous_domaine.mon_domaine.fr) et cocher la case « A cocher pour les cas de restriction ».

Par exemple, si vous renseignez « @mon_domaine.fr » avec restriction, alors les certificats référenceront uniquement des adresses de messagerie de la forme « xxx.yyy@mon_domaine.fr ».

Exemples d'usages : chiffrement des messages, authentification par certificat logiciel, etc...

4.3 DESIGNATION DES CARTES DE TEST UTILISEES EN TANT QU'ADMINISTRATEUR TECHNIQUE

Il est nécessaire d'indiquer dans le cadre de la commande de certificats logiciels si vous possédez déjà des cartes de test ou non.

Si vous cochez « oui », merci d'indiquer le numéro de ou des cartes de test qui permettront de réaliser la commande c'est-à-dire la ou les cartes de test attribuées aux administrateurs techniques. Le numéro à renseigner est un numéro à 10 chiffres ce situant sur la 3^{ème} ligne du recto de la carte de test :



Si vous cochez « non », votre demande doit bien être accompagnée d'une commande de cartes de test renseignée dans la partie 3 du formulaire 414.

PARTIE 3 : GLOSSAIRE

¹Carte CPS, CDE, CPE, CDA ou CPA :

Carte Professionnel de Santé, Carte de Directeur d'Établissement, Carte de Personnel d'Établissement, Carte de Directeur Administratif, Carte de Personnel Administratif.

²DMP :

Dossier Médical Partagé

³PFLAU :

PlateForme de Localisation des Appels d'Urgence

⁴PULL :

Webservice dit « PULL » permettant aux centres de réception des appels d'urgence, après authentification par certificat logiciel client, de requêter les serveurs de la PFLAU³ afin d'obtenir les coordonnées de l'abonné de la ligne de téléphone fixe.

⁵FINESS :

Fichier National des Etablissement Sanitaires et Sociaux

⁶SSL :

Secure Sockets Layer, est un protocole de sécurisation des échanges sur Internet.

⁷S/MIME :

Secure/Multipurpose Internet Mail Extensions est une norme de cryptographie et de signature numérique de courriels encapsulés au format MIME. Elle assure l'intégrité, l'authentification, la non-répudiation et la confidentialité des données.

⁸FQDN :

Dans le DNS⁹, un fully qualified domain name (FQDN, ou nom de domaine complètement qualifié) est un nom de domaine qui révèle la position absolue d'un nœud dans l'arborescence DNS⁹ en indiquant tous les domaines de niveau supérieur jusqu'à la racine. On parle également de domaine absolu, par opposition aux domaines relatifs. Par convention, le FQDN est ponctué par un point final.

⁹DNS :

Domain Name System (système de noms de domaine) est un service permettant de traduire un nom de domaine en informations de plusieurs types qui y sont associées, notamment en adresses IP de la machine portant ce nom.